



Doc. 14953
01 octobre 2019

Nécessité d'un ensemble de normes communes pour les institutions du médiateur en Europe

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 4 par le paragraphe suivant:

«Il est donc nécessaire d'étudier la possibilité d'établir des approches communes qui régissent le fonctionnement des institutions du médiateur, en particulier des moyens de garantir leur indépendance.»

Déposé par:

RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
AKSAKOV Anatoly, Fédération de Russie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
KONDRATEV Aleksei, Fédération de Russie, NI
ROMANENKO Roman, Fédération de Russie, NI

1. 2019 - Quatrième partie de session

